



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 23 novembre 2023

Pétition du Collectif des Jardins de Prélaz « Travaux de réaménagement Jardins de Prélaz »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En date du 8 octobre 2020, le Collectif des Jardins de Prélaz déposait au Bureau du Conseil communal la pétition citée en tire accompagnée de 424 signatures demandant un réaménagement du quartier ne donnant pas satisfaction.

Les quatre cent vingt-quatre signataires demandent que :

1. les gérances entament les travaux prévus pour les allées des Jardins de Prélaz ;
2. les gérances et la Ville de Lausanne, par la Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture trouvent un accord sur la réalisation des autres interventions annoncées.

La demande a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 27 avril 2021.

Lors de la séance plénière de la Commission des pétitions du 6 janvier 2021, les pétitionnaires ont exposé que, lors de la mise en œuvre d'un contrat de quartier Prélaz-Valency par la Ville entre 2016-2019, les habitantes et habitants exprimaient leur mécontentement concernant le bruit et les déprédations causées par certains jeunes dans le quartier très fréquenté des Jardins de Prélaz. Le souhait d'amélioration de la convivialité des lieux, comprenant les allées traversantes du complexe de logements, ainsi que la place et le toit de la Coop, a donc été ajouté à la feuille de route du contrat de quartier.

Plusieurs discussions ont eu lieu au sujet de projets de réaménagement du quartier des Jardins de Prélaz. Ce contrat de quartier a permis, notamment, de financer des études visant à concevoir et estimer diverses options de réaménagement, avec la participation d'enfants, d'adultes, de jeunes, d'architectes, d'animateurs socioculturels et de concierges, en collaboration avec les différents propriétaires des lieux ainsi que la Ville de Lausanne.

Les pétitionnaires ont déploré que, presque deux ans après la fin du contrat de quartier, les projets de réaménagement n'ont pas encore été mis en œuvre. Ils ont souhaité connaître



les intentions des différentes parties prenantes, notamment les propriétaires des lieux et la Ville de Lausanne, concernant la réalisation de ces travaux tant attendus.

Pour répondre aux pétitionnaires, la Municipalité a identifié trois phases de travaux pour améliorer le site :

1. embellissement des façades des Jardins de Prélaz avec des fresques, financé et coordonné par le contrat de quartier. Ces fresques ont été réalisées à l'été 2019 pour un montant de CHF 10'000.-, à la satisfaction générale ;
2. réaménagement de deux rues principales et arrières, basé sur des ateliers participatifs. Ces travaux ont été achevés entre octobre et décembre 2020, financés par les différents propriétaires des lieux pour un montant de CHF 60'000.- également à la satisfaction générale ;
3. aménagement de la place de la Coop et du toit-terrasse, initialement retardé en raison d'un désaccord sur le financement d'un montant de CHF 200'000.- jugé trop élevé. Après plusieurs discussions entre toutes les parties concernées, un accord financier a été trouvé. Les travaux suivants ont pu être réalisés entre 2022 et 2023 pour un montant de CHF 120'000.-.

Les propriétaires étaient prêts à contribuer financièrement, à condition que la Commune participe également.

La Ville de Lausanne n'est pas propriétaire du foncier et, en principe, d'un point de vue juridique, il ne lui incombe pas d'intervenir dans l'entretien et le financement de terrains privés qui relèvent du droit privé.

Néanmoins, les propriétaires ont fait valoir que l'entretien des espaces présente un caractère semi-privé, les utilisatrices et utilisateurs de ces places n'étant pas uniquement leurs locataires, mais une population bien plus large. Pour rappel, ce sont les tl qui sont propriétaires et qui ont établi des DDP (droits distincts et permanents de superficie) pour les lots d'habitation en faveur de quatre sociétés coopératives d'habitation (Fondation lausannoise pour la construction de logements, Colosa, Coopérative Cité-Derrière et la FC La Concorde). Quant au lot commercial avec un jardin en toiture et une place de jeu, il est propriété de la Coop. C'est ainsi que la Commune a exceptionnellement accepté de participer au financement de cette troisième phase pour un montant de CHF 35'000.- (financement partiel des aménagements du toit de la Coop, le dégrappage de la place de la Coop et plantations de plantes herbacées vivaces indigènes, ainsi que des plantes grimpances).

C'est ainsi que les travaux suivants ont pu être réalisés :

Placette de la Coop :

- aménagement d'une place de jeux comprenant une petite combinaison à grimper avec toboggan et une balançoire nid d'oiseau ;
- fourniture de diverses plantations et installation de barrières en bois autour de ces dernières.

Toit de la Coop :

- aménagement d'un fitness urbain, de goals de foot et d'une table de ping-pong ;
- fourniture de diverses plantations et installation de barrières en bois autour de ces dernières.

Les trois phases de travaux sont désormais achevées. Les propriétaires des Jardins de Prélaz et la Municipalité espèrent avoir ainsi répondu aux attentes des pétitionnaires.

En vous priant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer,
Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

